



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE — PREMIÈRE SESSION

Commission de la culture

PROCÈS-VERBAL

Séance du 22 novembre 2007

Étude détaillée du projet de loi n° 30,
Loi modifiant la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal,
la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec
et la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec
(Texte du projet de loi adopté sans amendement)

Rapport déposé à l'Assemblée nationale

le 27 NOVEMBRE 2007

document de la session no 688

PROCÈS-VERBAL

Commission de la culture

Séance du jeudi 22 novembre 2007

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 30, Loi modifiant la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal, la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec et la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec. (Ordre de l'Assemblée, le 30 octobre 2007)

Membres présents :

- M. Simard (Richelieu), président de la Commission
- M. Dubourg (Viau), vice-président de la Commission

- M. Beaupré (Joliette)
- M. Benjamin (Berthier), porte-parole de l'opposition officielle en matière de culture et de communications
- M^{me} Charlebois (Soulanges)
- M. Curzi (Borduas), porte-parole du deuxième groupe opposition en matière de culture et de communications
- M^{me} Leblanc (Deux-Montagnes)
- M^{me} L'Écuyer (Pontiac)
- M. Marsan (Robert-Baldwin)
- M. Ouimet (Marquette)
- M^{me} St-Pierre (Acadie), ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^{me} Michèle Fortin, présidente-directrice générale de la Société de télédiffusion du Québec
- M. Pierre Lafleur, chargé de mission, responsable des relations avec les sociétés d'État

La Commission se réunit à 9 h 47 sous la présidence de M. Dubourg (Viau), vice-président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

- M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

- M. Simard (Richelieu) prend ses fonctions à la présidence.

M^{me} la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} St-Pierre (Acadie), M. Benjamin (Berthier) et M. Curzi (Borduas) formulent des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Articles 2 à 9 : Les articles 2 à 9 sont adoptés.

Article 10 : Après débat, l'article 10 est adopté.

Articles 11 et 12 : Les articles 11 et 12 sont adoptés.

Article 13 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Fortin de prendre la parole.

Après débat, l'article 13 est adopté.

Articles 14 à 18 : Les articles 14 à 18 sont adoptés.

Article 19 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Lafleur de prendre la parole.

Après débat, l'article 19 est adopté.

Article 20 : Après débat, l'article 20 est adopté.

Articles 21 et 22 : Les articles 21 et 22 sont adoptés.

Article 23 : Après débat, l'article 23 est adopté.

Article 24 : L'article 24 est adopté.

Article 25 : Après débat, l'article 25 est adopté.

Articles 26 à 34 : Les articles 26 à 34 sont adoptés.

Article 35 : Après débat, l'article 35 est adopté.

Article 36 : Après débat, l'article 36 est adopté.

Article 37 : L'article 37 est adopté.

Article 38 : Après débat, l'article 38 est adopté.

Article 39 : L'article 39 est adopté.

Article 40 : Après débat, l'article 40 est adopté.

Articles 41 à 44 : Les articles 41 à 44 sont adoptés.

Article 45 : Après débat, l'article 45 est adopté.

Article 46 : Après débat, l'article 46 est adopté.

Articles 47 à 50 : Les articles 47 à 50 sont adoptés.

Article 51 : Après débat, l'article 51 est adopté.

Articles 52 à 56 : Les articles 52 à 56 sont adoptés.

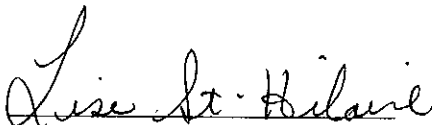
Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

REMARQUES FINALES

M^{me} St-Pierre (Acadie), M. Benjamin (Berthier) et M. Curzi (Borduas) font des remarques finales.

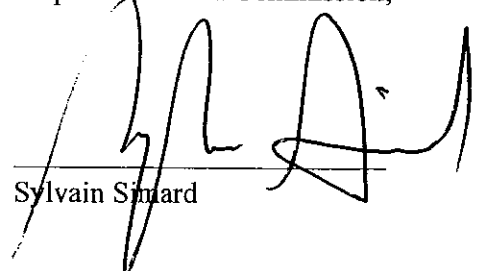
À 11 h 33, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,


Lise St-Hilaire

LSH/sl

Le président de la Commission,


Sylvain Simard

Québec, le 22 novembre 2007